



Dépôt à
 La Poste
 le 9/09/22
 A distribuer
 avant le
 14/09/22

LILLE PIC
 SITE DE DEPOT
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Une nécessaire solidarité pour un métier malmené !

Parce que l'espace syndical est une respiration dans nos quotidiens. Un lieu de débat et d'échanges, d'aide et d'écoute, d'expertise et de conseils, il nous faut l'entretenir.

Connaitre son métier, ses enjeux, sa complexité et ses évolutions est primordial pour vivre son métier pleinement et plus sereinement.

Ni "béné-oui-oui", ni contestataire par principe, le SNEP construit ses revendications et les porte avec les collègues. Les militants et les représentants des personnels élus du SNEP (voir liste pages 2 et 7) sont tous en établissement et connectés aux difficultés du terrain.

Il ne peut cependant fonctionner sans ses seules ressources financières que sont les cotisations. Chacun peut contribuer à cette nécessaire solidarité professionnelle en agissant dans son établissement, en signant les pétitions, en votant et en faisant voter pour le SNEP-FSU aux prochaines élections professionnelles qui se dérouleront du 1er au 8 Décembre, enfin en se syndiquant ou en invitant les collègues à se syndiquer.

C'est le moment ou jamais de la jouer collectif et de se serrer les coudes. Le navire prend l'eau, l'éducation nationale n'est plus en mesure d'assurer pleinement sa mission de service public! Combien de personnel manquant lors de cette rentrée? De collègues sollicités à en assurer "momentanément" la suppléance ? En utilisant les collègues stagiaires et les contractuels comme moyens d'enseignement "comme les autres", dans des contextes de plus en plus difficiles, elle nous pousse à réagir.

Réagir pour que l'école offre les mêmes chances à tous les élèves, que les personnels y travaillent avec plaisir et en vivent dignement. Les discours médiatiques ou de pré-rentree sont à de nombreux égards alarmants, pourtant les équipes d'EPS doivent exiger dans leur établissement des conditions nécessaires à une EPS et à un sport scolaire de qualité et émancipateurs.



Emilie JANKOWIAK
Secrétaire Académique SNEP-FSU Lille



Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
 Email : s3-lille@snepfusu.net Site Internet : <http://snepfusu-lille.net/wp/>



CONTACTS, ADRESSES SNEP-FSU LILLE

2

Secrétaire

Académique

JANKOWIAK Emilie

Lycée du Hainaut VALENCIENNES

Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfsu.net

Académie Lille



Secrétaires

départementaux

BOUCHE Vincent

Collège P. Eluard RONCQ

Tél: 06 72 78 16 90

Email: vincent.bouche@snepfsu.net

Nord-59



LABUSSIERE Edmond

Collège L. Blum WINGLES

Tél: 06 32 33 07 90

Email: edlabussiere@yahoo.fr

Pas de Calais-62



Bureau Académique

Trésorières

Académiques

Syndicalisation

BOULOGNE Marion

Clg G. Budé MAUBEUGE

Tél: 06 26 07 86 55

Email : mayon4@hotmail.fr



GRAVELINE Hélène

Lycée Faidherbe LILLE

Tél: 07 77 05 40 16

Email: h.graveline@free.fr



Secteur

Corpo,

Santé, Juridique

Laurence PINCHON

LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ

Tél: 06 87 35 15 89

Email : laurence.pinchon@laposte.net



Equipements

Syndicalisation

Retraite

BOULOGNE Marc

Retraité

Tél. 06 85 20 34 90

Email: boulognema@wanadoo.fr



Secteur

Corpo

BLANCHARD Didier

Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE

Tél : 06 03 62 07 78

Email: didier.blanchard@snepfsu.net



Secteur

Corpo,

Santé

DELBART Lionel

Lyc C.Desmoulins LE CATEAU-CAMBRESIS

Tél. 06 87 77 92 75

Email : lionel.delbart@snepfsu.net



Santé

RAMOS ANTON Javier

JANKOWIAK Emilie



Bonnes et fausses idées sur la syndicalisation au SNEP-FSU !

Le SNEP-FSU, un syndicat professionnel de l'éducation et de l'EPS, attaché à une vision d'une société juste pour TOUTES et TOUS, RASSEMBLEUR sur des orientations et principes partagés, tout en étant PLURALISTE A L'ÉCOUTE de chaque point de vue

Le SNEP-FSU vit uniquement parce que des collègues ont décidé de se regrouper pour défendre ensemble leurs revendications élaborées collectivement !

Le syndicat, c'est TOI, c'est MOI, c'est NOUS.

Ce sont tous les collègues qui pensent qu'il est préférable d'être ensemble, solidaire, pour se défendre et résister, pour contribuer aux améliorations nécessaires en étant force de proposition sur tout ce qui touche à l'EPS et au sport scolaire, les conditions d'emploi et de travail.

Comme toute association, le SNEP-FSU n'existe et ne fonctionne que parce qu'il a des adhérents !

Plus nombreux sont les syndiqués au SNEP-FSU, plus nous sommes en capacité d'intervenir et de peser face à l'administration !

Être syndiqué-e, c'est perdre son indépendance ?

- Beaucoup de personnes pensent que se syndiquer, c'est devenir « encarté » et perdre son indépendance. Le SNEP-FSU n'est lié à aucun parti politique. Ce sont les syndiqués qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances, ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y prendre part.
- Être syndiqué-e, c'est avant tout ne pas être isolé-e et contribuer aux avancées de la profession, tout en gardant son indépendance !
- D'aucuns disent qu'il faut être d'accord avec tout ce que dit et fait le syndicat. Au SNEP-FSU, en étant syndiqué, chacun gagne en capacité d'analyse et de jugement pour participer aux débats (dans le syndicat et dans sa vie professionnelle), pour être un acteur de son propre devenir et de celui de sa discipline.
- Être syndiqué-e, ça fait grandir, ça contribue à renforcer sa professionnalité. Être syndiqué-e, c'est être libre !

Adhésion trop chère ?

- Pour un professeur d'EPS stagiaire, cela lui revient à 2,84€ par mois ! 3,60€ par mois pour un néo titulaire ! Pour un professeur d'EPS échelon 7 classe normale, cela revient à 4,2€ par mois... Comparativement à tout ce que le SNEP-FSU peut apporter dans la vie professionnelle, au quotidien, c'est dérisoire.
- Les cotisations syndicales sont les seules ressources financières dont disposent le SNEP-FSU pour fonctionner !
- Le montant des cotisations correspond à 0,61% du montant du traitement brut annuel. Mais, grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation versée au syndicat est déduit du montant de l'impôt à payer), le coût réel de la cotisation pour un adhérent correspond seulement à 34% de la somme qu'il a versée au syndicat !

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas, le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.

- Pas d'augmentation du prix de la cotisation en 2022-2023



À QUOI SERT MA COTISATION SYNDICALE ?

Sur 100 € de cotisation versée au SNEP-FSU

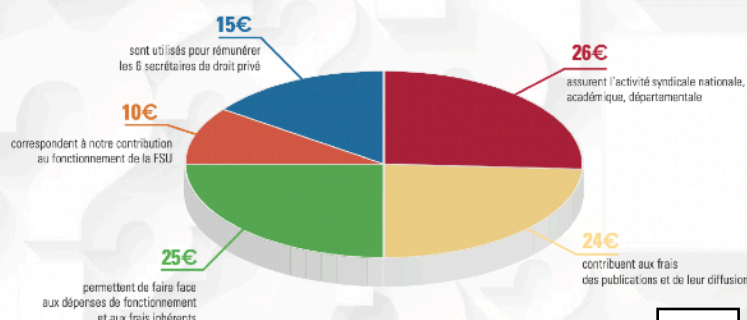
- **26 €** assurent l'activité syndicale nationale, académique, départementale (réunions, stages, audiences, instances, contentieux (dont le paiement des avocats du SNEP-FSU).
- **24 €** contribuent aux frais des publications et de leur diffusion (bulletins, mémentos, etc...).
- **25 €** permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais inhérents aux locaux des sections nationale, académiques et départementales.
- **10 €** correspondent à notre contribution au fonctionnement de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) dont le SNEP est membre.
- **15 €** sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui contribuent au fonctionnement du syndicat et des différents secteurs auxquels elles sont rattachées.



Le coût réel de la cotisation syndicale pour un adhérent* correspond à 34% du montant de la cotisation qu'il verse au SNEP-FSU grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation) dans la limite de 1% du revenu brut.

*Qui opte pour la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels lors de sa déclaration de revenus (impôts).

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas : le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.



« Ce n'est que parce que les temps sont durs que nous ne nous syndiquons pas.

C'est parce que nous ne nous syndiquons pas que les temps sont durs »

Librement inspiré de Sénèque.

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE

Date de naissance ____/____/____		Sexe : F ☐ M ☐	
Nom			
Nom de naissance			
Prénom			
Adresse complète			
Mail			
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Situation professionnelle		Etablissement d'affectation ou zone de remplacement	
Code établissement			
Nom			
Adresse complète			
Echelon (ou groupe pour les retraités)			
Situation administrative (entourez ci-dessous)			
TZR	Poste fixe	Temps partiel :	%
Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agréé stagiaire	
Disponibilité		Congès (parental...)	

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agréé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agréé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11

Tout augmente, sauf l'adhésion syndicale

Catégorie prof

Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €	
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € Entre 1 001 € et 1 200 € Entre 1 201 € et 1 400 €	→ Groupe 1 → groupe 2 → groupe 3	59 € 73 € 88 €	Entre 1 401 € et 1 600 € Entre 1 601 € et 1 800 € Entre 1 801 € et 2 000 €	→ groupe 4 → Groupe 5 Supérieur à 2 000 €	103 € 117 €	Entre 1 801 € et 2 000 € Supérieur à 2 000 €	132 € 146 €
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €							
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	110 €							
Congé parental - disponibilité	46 €							
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.								
	Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €						
	Etudiant contractuel alternant et autre CDD	20 €						
	Congé de formation	102 €						
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.								
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € Entre 1 151 € et 1 400 € Entre 1 401 € et 1 600 €	→ Groupe 1 → groupe 2 → groupe 3	51 € 68 € 83 €	Entre 1 601 € et 1 800 € Entre 1 801 € et 2 050 € Entre 2 051 € et 2 300 € Entre 2 301 € et 2 500 €	→ groupe 4 groupe 5 → groupe 6 → groupe 7	94 € 103 € 117 € 134 €	Entre 2 501 € et 2 700 € Entre 2 701 € et 2 900 € Supérieur à 2 900 €	148 € 160 € 168 €
Abonnement Bulletin								
Non syndicables								60 €
Institutions/Associations								60 €
Etudiants STAPS								20 €

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT
MANDAT
SEPA
Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom

Prénom

Adresse

Compl. d'adresse

CP - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement récurrent ☒

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI

CREDIT D'IMPOT
Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Adhésion

Nouveauté : optez pour le paiement en ligne !

Des dates de STAGES

à ne pas rater

Stages 
F.S.U. 

Stages **F.S.U.** 

STAGE JURIDIQUE
Sécurité des élèves
et responsabilité
des professeurs
EPS

Intervention :
J. FAYEMENDY

28 et 29

Novembre 2022

*(Demande et
Inscription
avant le 28.10)*



STAGE FSU

**“Le mérite est il
vraiment juste ?”**

Jeudi 10 Novembre 9-17h

Intervention :
Annabelle ALLOUCHE

Demande et Inscription avant
le 10/10 auprès de FSU 59
fsu59@fsu.fr

STAGE MUTATION INTER
Stage 9h-17h, matinée ouverte à
tous, après midi réservée aux
syndiqué(e)s

Titulaires 24 Novembre 2022

Stagiaires 25 Novembre 2022

Dates à confirmer dans notre prochain

bulletin spécial Stages

*(Demande et Inscription
avant le 24.10 et 25.10)*



**ALERTE !
SUPER OFFRE DE
STAGE**

STAGE TZR - SNEP FSU

21 Octobre 2022

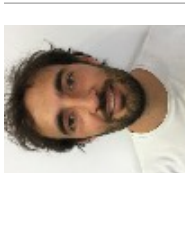
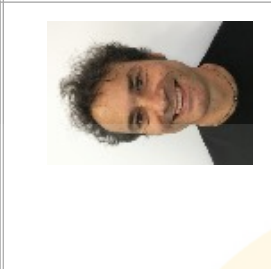
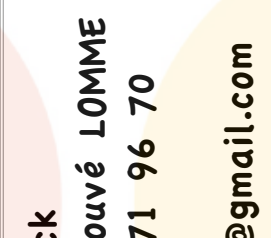
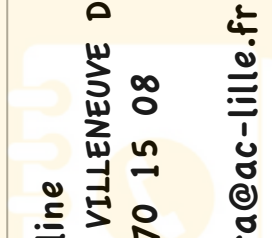
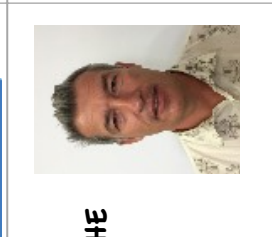
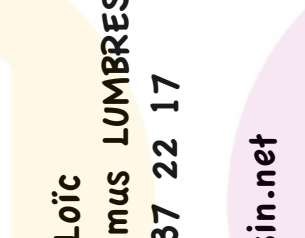
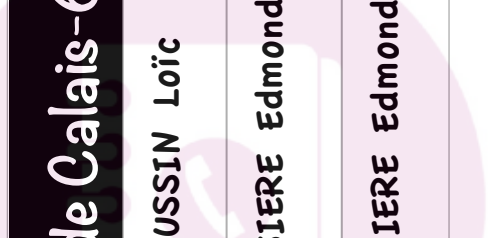
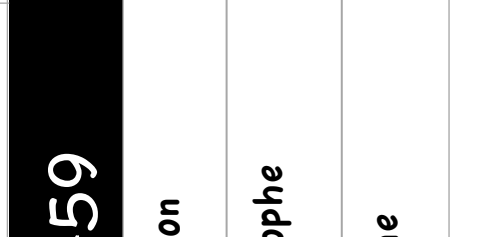
Inscription [corpo-
lille@snepfusu.net](mailto:corpo-lille@snepfusu.net),
Demande à réaliser
avant le 21.09



Nouveau dispositif: 2h de sport supplémentaire au collège!

9 collèges concernés dans notre académie: Grande Synthe, Caudry, Lomme, Hautmont, Tourcoing, Ferrière-la-Grande...

Pour plus de renseignements et d'échanges appelez le 06.70.71.19.51.

NOUVEAUX Stagiaires	 LP M. Duhamel LOOS Tél: 06 78 62 25 85 Email : javiramos_anton@hotmail.com	 Lycée du Hainaut VALENCIENNES Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfsu.net
	 Liens FSU	 SIMON Franck Lyc Jean Prouvé LOMME Tél: 06 66 71 96 70 Email : boogifranck@gmail.com
Site internet	 BLANCHARD Didier Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE Tél : 06 03 62 07 78 Email: didier.blanchard@snepfsu.net	 SEGARRA Céline LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 06 23 70 15 08 Email : celine.segarra@ac-lille.fr
Webmasters	 BISQUERT Christophe Lycée G. Eiffel ARMENTIERES Tél: 06 98 59 09 41 Email: christophe.bisquet@snepfsu-lille.net	 DAROUSSIN Loïc Collège A.Camus LUMBRES Tél: 06 37 37 22 17 Email : loic@daroussin.net
Communication	 DAROUSSIN Loïc Collège A.Camus LUMBRES Tél: 06 37 37 22 17 Email : loic@daroussin.net	 DAROUSSIN Loïc Collège A.Camus LUMBRES Tél: 06 37 37 22 17 Email : loic@daroussin.net

Bureaux départementaux	Nord-59	Pas de Calais-62
Contacts Collèges	BOULOGNE Marion	DAROUSSIN Loïc
Contacts Lycées	BISQUERT Christophe	LABUSSIÈRE Edmond
Contacts LP	SEGARRA Céline	LABUSSIÈRE Edmond

Voter



C'est voter



8

Elections Professionnelles 2022

Le manifeste
de la FSU



Je
vote 

Ouverture de l'espace de vote numérique dès le 13 Octobre 2022

Vérifiez dès maintenant que votre boîte mail académique n'est pas saturée et surveillez la réception du mail pour activer votre compte électeur

Vote électronique entre le 1er et le 8 décembre 2022

4 votes seront à réaliser
2 votes nationaux, 2 votes académiques



ENGAGÉ-ES POUR LA
FONCTION PUBLIQUE